

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2024

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - (N° 1149)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC15

présenté par

M. Davi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les besoins de financement et de recrutement des conservatoires de danse. Ce rapport évalue également les besoins de financement des structures d'éducation populaire, notamment en charge de l'enseignement de la danse. Il présente la répartition de ses structures sur le territoire national et met en évidence les éventuelles inégalités d'accès à la pratique de la danse.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES invite le Gouvernement à remettre au Parlement un rapport sur les besoins des conservatoires et des structures d'éducation populaire pour le recrutement et le financement des activités d'apprentissage de la danse.

La structuration de la profession souhaitée par la présente proposition de loi fait l'économie d'une réflexion sur les débouchés qui s'offrent aux professeurs de danse en se concentrant sur l'obtention d'un diplôme qui ne changera rien aux problématiques du secteur si aucun financement ne vient accompagner l'enseignement de la danse. La structuration de la profession passe nécessairement par la pérennisation des emplois et des revenus des professeurs. Les conservatoires ainsi que les associations d'éducation populaire

pourraient représenter des débouchés pérennes s'ils ne souffraient pas d'un manque de financement récurrent.

L'objectif de ce rapport est donc de quantifier les besoins des conservatoires et associations et ainsi apporter un financement en conséquence. Le rapport devra également mettre en avant les inégalités de répartition des structures d'enseignement de la danse sur le territoire pour permettre la création de débouchés dans de nouveaux territoires et réduire l'inégalité d'accès aux pratiques artistiques pour les habitants.